

**DEPARTEMENT DU  
DOUBS**

-----  
**ARRONDISSEMENT DE  
BESANCON**

-----  
**CANTON DE  
BAUME LES DAMES**

-----  
**N°15 / 2022**

**OBJET :**

Vote du Budget  
Primitif 2022  
LOTISSEMENT

**COMMUNE D'AUTECHAUX  
25110**

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 17/03/2022.**

L'an deux-mil-vingt-deux, le 17/03/2022 à 20h, le Conseil Municipal de la commune d'AUTECHAUX, s'est réuni à la salle du conseil de la Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BRUNELLA, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BRUNELLA, Cyril BLANCHOT, Sophie LEPARLIER, Séverine VOIDEY, Jacqueline JEANNENOT, Hervé JEANNENOT, Annie ANDRE, Jean-Luc DORNIER, Jean-Claude RONDOT, Olivier SOREZ, Claude GARNERET

Absents : Néant

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Mr Claude GARNERET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a accepté

M. le Président a déclaré la séance ouverte.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2022 à savoir :

Fonctionnement		Investissement	
Total dépenses	155 567.02 €	Total dépenses	173 619.55 €
Total recettes	155 567.02 €	Total recettes	173 619.55 €

**NOTA :** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le 20 / 03 / 2022 que la convocation du conseil avait été faite le 11 / 03 / 2022 que le nombre de conseillers en exercice est de .... Exécution des articles L 2121-10, L2121-17, L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal autorise le Maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section.

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**VOTE : 11**

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Préfecture du Doubs  
Le Maire,  
Jean-Yves BRUNELLA

Reçu le 24 MARS 2022



Contrôle



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :